



Octobre 2020

Annexe 6 : Guide pour la planification du projet de PIC 2^{bis} **(avec exemple de la première information)**

(Cf. à ce sujet également la circulaire du 30 octobre 2020, pt 4.2)

1. Contexte

Il convient de montrer si et comment le contexte de l'encouragement spécifique de l'intégration ont changé depuis le projet relatif au PIC 2 en 2017 et le projet relatif à l' AIS en 2019. Il importe de répondre au moins aux questions suivantes :

- 1.1 Les bases cantonales relatives à l'intégration (lois, ordonnances, chartes, orientations stratégiques, rapports etc.) ont-elles connu des modifications/ajouts d'ampleur ?
- 1.2 Le cadre organisationnel de l'encouragement spécifique de l'intégration a-t-il subi des changements (p.ex. restructurations des interlocuteurs pour les questions d'intégration ou de la Commission pour l'intégration, nouvelles/autres organisations partenaires, moins/davantage de ressources humaines)?
- 1.3 La répartition des tâches entre l'encouragement spécifique de l'intégration et les structures ordinaires a-t-elle connu des changements significatifs ?
- 1.4 Qu'en est-il des groupes cibles ?
- 1.5 Agenda Intégration Suisse :
 - Le schéma du déroulement « Processus de première intégration AP/R » (aperçu tiré du projet relatif à l' AIS) a-t-il subi d'importantes modifications ?
 - Qu'en est-il du pilotage de l' AIS ?

2. Mise à jour et développement des domaines d'encouragement

Dans les chapitres concernant les domaines d'encouragement, il est possible, si nécessaire, de commencer par répondre aux questions d'ordre général relatives au domaine des étrangers, puis de répondre aux questions spécifiques sur les AP/R (mise en œuvre de l' AIS). Dans tous les cas, il faut indiquer clairement quelles informations se réfèrent exclusivement à l'intégration des AP/R (mise en œuvre de l' AIS).

Pour ce qui est des explications relatives aux différents domaines d'encouragement, nous prions les cantons de bien vouloir indiquer uniquement les modifications les plus importantes. Les mesures reconduites peuvent être mentionnées de manière rapide.

2.1 Primo-information et besoins en matière d'encouragement de l'intégration

1. Quels sont les principaux résultats/enseignements tirés de la mise en œuvre du PIC 2 (2018-2021) et de l' AIS (2019-2021) dans le domaine d'encouragement Primo-information et besoins en matière d'encouragement de l'intégration ?

Général : *Le service cantonal compétent en matière d'intégration a commencé à décentraliser la primo-information dans le cadre du PIC 2018-2021 (cf. mesure XY). L'objectif est que la grande majorité des nouveaux arrivants soient accueillis par les services communaux du contrôle des habitants d'ici la fin du PIC 2018-2021. Les résultats de l'évaluation intermédiaire sont positifs (cf. annexe X) : 53 des 65 communes, dont ...ville, xx village, etc. assument cette tâche et considèrent que les ressources fournies par le service cantonal sont utiles, notamment le « kit de bienvenue ».*

Afin de développer davantage la primo-information dans les communes, le service cantonal compétent en matière d'intégration souhaite mettre en place en collaboration avec l'Association des communes suisses, des formations continues destinées aux employés des services du contrôle des habitants. Le service cantonal compétent en matière d'intégration s'appuiera sur les programmes de formation continue pour les services du contrôle des habitants des cantons X et Y, qui mettent en œuvre ces programmes de formation continue avec succès depuis 2018. Une demande correspondante a été attribuée à xx. X événements auront lieu.

AP/R : *Au second semestre 2019, l'autorité cantonale de coordination en matière de réfugiés, l'autorité cantonale de coordination en matière d'asile et les services sociaux régionaux ont élaboré, en collaboration avec le service cantonal compétent en matière d'intégration, un "concept de primo-information" (mesure II, voir annexe Y). Le concept définit les responsabilités, le contenu de l'information et le moyen de transmettre l'information de la manière suivante : Toutes les personnes sont informées comme suit : ... Le développement d'une application est prévu à partir de xy ...*

2. Quelles mesures ne sont pas reconduites dans le cadre du PIC 2bis et pour quelles raisons ?

Général : *A l'avenir, les informations relatives aux offres en matières d'intégration destinées aux nouveaux arrivants seront uniquement disponibles sous forme numérique (concerne la mesure XY dans la grille des objectifs).*

3. Quelles mesures du domaine Primo-information et besoins en matière d'encouragement de l'intégration doivent être reconduites dans le cadre du PIC 2bis sous une forme identique ou ajustée ?

AP/R : *La primo-information dans les hébergements collectifs (mesure X) se déroulera désormais en plus petits groupes et s'effectuera sous la forme de 2 modules "éducation" et "travail". Les deux modules seront réalisés avec la participation des responsables du bureau de la formation respectivement du service de placements pour l'emploi. En outre, les événements seront également ouverts aux AP/R et aux réfugiés RST qui ne vivent pas (ou plus) dans un hébergement collectif.*

Les mesures X-Y et IV-XI seront reconduites sous leur forme actuelle.

4. Quelles nouvelles mesures doivent être prises en compte dans le cadre du PIC 2bis ?

Général : Atteindre certains groupes cibles reste un défi de taille. Dans le cadre du PIC 2bis, le service cantonal compétent en matière d'intégration prévoit de lancer des formats numériques pour informer des groupes cibles spécifiques ainsi que de mettre en place des offres à bas-seuil dans les grandes communes (guichet d'informations). De plus, les associations de migrants et le réseau existant de personnes ressources doivent être davantage impliquée dans le travail d'informations. Une introduction progressive est prévue, à partir de xx dans ...village, ... ville ..., puis ... (cf. mesures Y et Z).

AP/R : Des défis spécifiques demeurent dans la mise en œuvre de l'évaluation des ressources individuelles. Le service cantonal prévoit de centraliser ce service avec l'évaluation du potentiel. Un appel d'offres doit être lancé en 2022. L'institution mandatée devrait commencer à fonctionner à partir du xx.

5. [Facultatif : lesquelles des recommandations, formulées par le SEM dans son feedback sur le projet relatif à l'AIS et n'ayant pas encore été mises en œuvre, le canton prévoit-il d'aborder/de mettre en œuvre dans le cadre du PIC 2bis ?]

Dans le cadre de la révision du concept cantonal « primo-information », la recommandation 4 (recours à des interprètes) a déjà été prise en compte (cf. chap. XY dans « concept de primo-information »

2.2. Conseil

1. Quels sont les principaux résultats/enseignements tirés de la mise en œuvre du PIC 2 (2018-2021) et de l'AIS (2019-2021) dans le domaine d'encouragement Conseil ?
2. Quels sont les principaux résultats/enseignements en matière de conseil/d'accompagnement des AP/R (gestion des cas, mise en œuvre du plan AIS)?
3. Quels sont les principaux résultats/enseignements en matière d'évaluation du potentiel des AP/R ?
4. Quelles mesures ne sont pas reconduites dans le cadre du PIC 2bis et pour quelles raisons ?
5. Quelles mesures du domaine d'encouragement Conseil doivent être reconduites dans le cadre du PIC 2bis sous une forme identique ou ajustée ?
6. Quelles nouvelles mesures doivent être prises en compte dans le cadre du PIC 2bis ?
7. [Facultatif: lesquelles des recommandations que le SEM a formulées dans son feedback sur le projet relatif à l'AIS et qui n'ont pas encore été mises en œuvre le canton prévoit-il d'aborder/de mettre en œuvre dans le cadre du PIC 2bis ?]

2.3. Protection contre la discrimination

1. Quels sont les principaux résultats/enseignements tirés de la mise en œuvre du PIC 2 (2018-2021) et de l'AIS (2019-2021) dans le domaine d'encouragement Protection contre la discrimination ?

2. Quelles mesures ne sont pas reconduites dans le cadre du PIC 2bis et pour quelles raisons ?
3. Quelles mesures du domaine d'encouragement Protection contre la discrimination doivent être reconduites dans le cadre du PIC 2bis sous une forme identique ou ajustée ?
4. Quelles nouvelles mesures doivent être prises en compte dans le cadre du PIC 2bis?

2.4. Langue

1. Quels sont les principaux résultats/enseignements tirés de la mise en œuvre du PIC 2 (2018-2021) et de l' AIS (2019-2021) dans le domaine d'encouragement Langue ?
2. Quels sont les principaux résultats/enseignements en matière d'encouragement linguistique des permis N (encouragement précoce de la langue) ?
3. Quelles mesures ne sont pas reconduites dans le cadre du PIC 2bis et pour quelles raisons ?
4. Quelles mesures du domaine d'encouragement Langue doivent être reconduites dans le cadre du PIC 2bis sous une forme identique ou ajustée ?
5. Quelles nouvelles mesures doivent être prises en compte dans le cadre du PIC 2bis ?
6. [Facultatif: lesquelles des recommandations que le SEM a formulées dans son feedback sur le projet relatif à l' AIS et qui n'ont pas encore été mises en œuvre le canton prévoit-il d'aborder/de mettre en œuvre dans le cadre du PIC 2bis ?]

2.5 Aptitude à la formation et employabilité

1. Quels sont les principaux résultats/enseignements tirés de la mise en œuvre du PIC 2 (2018-2021) et de l' AIS (2019-2021) dans le domaine d'encouragement Aptitude à la formation et employabilité ?
2. Quelles mesures ne sont pas reconduites dans le cadre du PIC 2bis et pour quelles raisons ?
3. Quelles mesures du domaine d'encouragement Aptitude à la formation et employabilité doivent être reconduites dans le cadre du PIC 2bis sous une forme identique ou ajustée ?
4. Quelles nouvelles mesures doivent être prises en compte dans le cadre du PIC 2bis ?
5. Quels sont les principaux résultats/enseignements en matière d'aptitude à la formation (préparation à une formation professionnelle initiale ou autres cursus) des AP/R ?
6. Quels sont les principaux résultats/enseignements en matière d'encouragement de l'employabilité des AP/R ?
7. [Facultatif: lesquelles des recommandations que le SEM a formulées dans son feedback au projet relatif à l' AIS et qui n'ont pas encore été mises en œuvre le canton prévoit-il d'aborder/de mettre en œuvre dans le cadre du PIC 2bis ?]

2.6 Petite enfance

1. Quels sont les principaux résultats/enseignements tirés de la mise en œuvre du PIC 2 (2018-2021) et de l' AIS (2019-2021) dans le domaine d'encouragement Petite enfance ?
2. Quelles mesures ne sont pas reconduites dans le cadre du PIC 2bis et pour quelles raisons ?
3. Quelles mesures du domaine d'encouragement Petite enfance doivent être reconduites dans le cadre du PIC 2bis sous une forme identique ou ajustée ?
4. Quelles nouvelles mesures doivent être prises en compte dans le cadre du PIC 2bis ?
5. [Facultatif: lesquelles des recommandations que le SEM a formulées dans son feedback sur le projet relatif à l' AIS et qui n'ont pas encore été mises en œuvre le canton prévoit-il d'aborder/de mettre en œuvre dans le cadre du PIC 2bis ?]

2.7 Interprétariat communautaire et médiation interculturelle

1. Quels sont les principaux résultats/enseignements tirés de la mise en œuvre du PIC 2 (2018-2021) et de l' AIS (2019-2021) dans le domaine d'encouragement Interprétariat communautaire et médiation interculturelle ?
2. Quelles mesures ne sont pas reconduites dans le cadre du PIC 2bis et pour quelles raisons ?
3. Quelles mesures du domaine d'encouragement Interprétariat communautaire et médiation interculturelle doivent être reconduites dans le cadre du PIC 2bis sous une forme identique ou ajustée ?
4. Quelles nouvelles mesures doivent être prises en compte dans le cadre du PIC 2bis ?

2.8 Vivre-ensemble

1. Quels sont les principaux résultats/enseignements tirés de la mise en œuvre du PIC 2 (2018-2021) et de l' AIS (2019-2021) dans le domaine d'encouragement Vivre-ensemble ?
2. Quelles mesures ne sont pas reconduites dans le cadre du PIC 2bis et pour quelles raisons ?
3. Quelles mesures du domaine d'encouragement Vivre-ensemble doivent être reconduites dans le cadre du PIC 2bis sous une forme identique ou ajustée ?
4. Quelles nouvelles mesures doivent être prises en compte dans le cadre du PIC 2bis ?
5. [Facultatif: lesquelles des recommandations que le SEM a formulées dans son feedback sur le projet relatif à l' AIS et qui n'ont pas encore été mises en œuvre le canton prévoit-il d'aborder/de mettre en œuvre dans le cadre du PIC 2bis ?]